

Conseil national

06.3728

Interpellation Bortoluzzi

Transparence sur les millions de l'AI versés aux organisations pour handicapés

Texte de l'interpellation du 18 décembre 2006

Le Conseil fédéral verse chaque année près de 190 millions de francs à des organisations pour handicapés et à des centres de formation. Si l'on considère la totalité du budget de l'AI, il s'agit là d'une somme tout à fait modique; par rapport à d'autres postes, ces versements sont toutefois considérables. Les offices AI des cantons, qui sont chargés de la mise en oeuvre de l'assurance dans les cantons, coûtent à peine plus à la Confédération, alors qu'ils doivent remplir un mandat légal bien défini.

Je charge donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A combien se montent les fonds que le Conseil fédéral verse aux organisations pour handicapés, à combien celles qu'il attribue aux centres de formation?
2. Comment ces fonds sont-ils répartis entre les diverses organisations (liste complète indiquant les montants en francs par organisation en 2005/budget 2006)?
3. A quelles tâches les organisations consacrent-elles ces fonds?
4. Le Conseil fédéral juge-t-il que le montant de ces fonds est approprié ou estime-t-il qu'il y aurait moyen de réaliser des économies?
5. Peut-il exclure qu'une partie de ces fonds soient utilisés à des fins politiques en cas de scrutin référendaire?
6. Si tel n'est pas le cas, prend-il des mesures pour éviter que des fonds de l'AI soient utilisés à des fins politiques?

Cosignataires

Binder, Füglistaller, Joder, Laubacher, Mathys, Oehrli, Rime, Schenk Simon, Schliuer, Stahl, Wandfluh, Weyeneth (12)

Sans développement

Réponse du Conseil fédéral

Ad 1

Sur la base de l'art. 74 de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI), l'AI dépense près de 193 millions de francs au titre de subventions à des institutions. De ce total, 146 millions vont aux organisations de l'aide privée aux invalides et à l'accompagnement à domicile, et 47 millions sont attribués aux centres de formation. En moyenne, la contribution de l'AI couvre près de 50 % des coûts totaux. Le reste est financé par les organisations, via des dons, recettes, legs, etc. Les subventions aux organisations faitières, à l'accompagnement à domicile et aux centres de formation constituaient, en 2004, 1,7 % du total des dépenses de l'AI. En outre, avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les subventions aux centres de formation n'incomberont plus à l'AI (entrée en vigueur probable le 1^{er} janvier 2008).

Ad 2

La liste des subventions effectuées au titre de l'art. 74 LAI et de leur destinataires se trouve dans le tableau en annexe. L'année de référence est celle pour laquelle toutes les subventions ont été réglées. Le montant des contributions de 2006 n'aura que légèrement augmenté, compte tenu du renchérissement.

Ad 3

Les subventions attribuées aux organisations de l'aide privée aux invalides actives aux niveaux régional ou national servent aussi bien à la réadaptation professionnelle qu'à la réinsertion sociale des personnes handicapées ; cela signifie qu'elles leur permettent de participer le mieux possible à la vie sociale, de manière indépendante et responsable. Les subventions servent au financement des prestations dans les domaines du conseil et de l'aide aux personnes handicapées, de l'information de leurs proches, des cours d'entraînement pour les personnes handicapées, ainsi que de la formation et du perfectionnement destinés aux professionnels de l'enseignement et aux spécialistes du conseil, de la formation et de la réadaptation des invalides.

Environ 70 % des subventions vont directement aux personnes handicapées (pour leur information, des consultations ou des cours, par ex.), tandis que 30 % financent les prestations de soutien et d'encouragement à la réadaptation des invalides, soit : travail d'information et de relations publiques, prestations et travail de fond relatifs à des thématiques spécifiques ou prestations de base encourageant l'entraide.

Les contributions versées jusqu'à ce jour pour la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement du personnel spécialisé dans la réadaptation professionnelle des invalides n'incomberont plus à l'AI dès l'entrée en vigueur de la RPT.

Ad 4

L'AI passe des contrats de prestations avec les organisations d'aide privée aux invalides pour des périodes de trois ans, dans lesquels sont fixées la nature, la quantité et la qualité des prestations. Un système de controlling garantit que seules les tâches prescrites par la loi et convenues par contrat sont ainsi financées. Le système des contributions est construit de telle sorte que l'augmentation des dépenses est clairement limitée, conformément aux mécanismes de frein à l'endettement. Ainsi, les dépenses des organisations faîtières ont augmenté en moyenne de 1,57 % par année durant la période de 2001 à 2004, alors que l'augmentation annuelle des dépenses totales de l'AI se situait à 5,74 %.

Le Conseil fédéral considère le montant de ces ressources comme approprié pour concrétiser efficacement la finalité légale de l'AI (art. 1a LAI). Il n'existe aucun potentiel d'économie dans le domaine de l'art. 74 LAI, car économiser dans le secteur ambulatoire entraînerait des prestations bien plus onéreuses dans le secteur résidentiel et serait également en contradiction avec la promotion de l'égalité et de la participation des personnes vivant avec un handicap.

Ad 5 et 6

Les organisations doivent fournir les prestations convenues contractuellement sur la base de l'art. 74 LAI, lequel ne prévoit pas de subventionner des activités politiques. L'Office fédéral des assurances sociales, sur la base des données qu'il exige chaque année, contrôle la nature, la quantité, le coût et la qualité des prestations fournies. Les divergences sont discutées avec les preneurs de contrat de prestations et peuvent donner lieu à des réductions de subvention. Les mêmes organisations fournissent par ailleurs des prestations qui ne relèvent pas de l'art. 74 LAI, et qui ne sont de ce fait pas subventionnées. Ces institutions financent donc ces tâches par leurs propres moyens, ce qui leur permet d'être libres de s'engager également sur un plan politique dans ce domaine.

Le Conseil fédéral estime qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour empêcher l'utilisation des fonds de l'AI à des fins politiques. Le système de subvention et de controlling actuel permet de garantir que les moyens mis à disposition sont utilisés uniquement pour les prestations convenues par contrat.

A) Organisations de l'aide privée aux invalides (art. 74, al. 1, let. a à c, LAI)

Prestations	Description des tâches	Subvention en 2005
Conseiller et aider les personnes handicapées	Brefs conseils (d'ordre social et juridique et en matière de construction)	
	Conseil social et aide aux handicapés (individuellement ou en groupe)	
	Conseil social et aide aux proches et aux personnes de référence (individuellement ou en groupe)	64'991'841
	Aide aux personnes handicapées dans des lieux d'accueil	
	Conseil en matière de construction	
	Conseil juridique	
	Médiation de services spécialisés dans le conseil et l'interprétariat	
Cours pour handicapés et/ou leurs proches	Cours en bloc	
	Cours d'un jour	
	Cours annuels et semestriels	
	subdivisés dans les types de cours suivants :	28'628'614
	- réadaptation - formation continue - sports et loisirs	
Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé et du personnel de secrétariat des organisations de l'aide privée aux invalides	Cours en bloc	
	Cours d'un jour	
	Cours annuels et semestriels	2'578'836
Prestations ayant pour objet de soutenir et de promouvoir la réadaptation des handicapés (PROSPREH)	Information et relations publiques	
	Prestations ayant pour objet des thèmes spécifiques	
	Travail de fond / projets ayant pour objet un thème spécifique	
	Prestations de base pour l'encouragement de l'entraide / conseil aux organisations et groupes d'entraide ainsi qu'aux particuliers	43'969'841
Total		140'169'132

Organisations de l'aide privée aux invalides (art. 74, al. 1, let. a à c, LAI)	Siège	Subvention en 2005
SVEHK / ASPEDA / Ass. suisse de parents d'enfants déficients auditifs	Schwarzenbur g	103'483.15
Autisme Suisse	Fribourg	345'653.10
VERSTA - Vereinigung für Stotternde und Angehörige	Lenk i. S.	118'473.90
Association Cerebral Suisse	Soleure	1'837'048.50
Schweizerische Gesellschaft für Muskelkranke SGMK	Zurich	309'797.40
Schweizerischer Gehörlosenbund SGB-DS	Zurich	750'907.60
insieme Suisse	Berne	8'363'934.40
ASRIM - Association de la Suisse romande et italienne contre les myopathies	Aubonne	211'191.80
AGILE Entraide Suisse Handicap	Berne	1'205'750.70
ASPr - Association suisse des paralysés	Fribourg	834'430.70
FTIA - Federazione ticinese Integrazione Andicap	Giubiasco	1'011'147.60
FSS-RR - Fédération suisse des sourds	Lausanne	1'677'084.40
ATGABBES	Lugano	1'053'684.10
Fondazione STCA - Centro di cura dell'alcolismo INGRADO	Lugano	1'240'548.70
Forom écoute - Fondation romande des malentendants	Lausanne	372'836.30
IPT - Fondation Intégration pour tous	Vevey	1'267'732.00
Association Le Copain	Granges/VS	51'426.20
Ligue suisse contre le cancer	Berne	2'985'737.60
Schweizerische Stiftung für das cerebral gelähmte Kind	Berne	658'607.50
Ligue pulmonaire suisse	Berne 17	6'388'234.70
aha! Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme	Berne 6	713'969.90
Association suisse des paraplégiques	Nottwil	2'261'460.40
Mobility International Suisse	Olten	127'697.50
Procap Association suisse des invalides	Olten	5'886'397.70
Aphasie Suisse	Lucerne	149'949.40
Société suisse pour la fibrose cystine	Berne 8	274'153.20
Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA	St-Gall	10'077'862.90
Plusport Sport Handicap Suisse	Schwerzenbac h	5'015'548.40
Fragile Suisse	Zurich	751'577.80
Integration Handicap	Zurich	1'414'488.50
INSOS Suisse	Zurich	633'914.90
Association Psychex	Zurich	109'439.60
Schleudertrauma-Verband	Zurich	58'925.40
PRO INFIRMIS	Zurich	31'608'917.50
INTEGRAS, Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée	Zurich	219'760.90
Association suisse du diabète	Baden	742'726.30
Société suisse de la sclérose en plaques	Zurich	2'199'521.80
Ligue suisse contre le rhumatisme	Zurich	2'425'389.80
Fondation suisse Pro Mente Sana	Zurich	1'368'806.10
Organisations de l'aide privée aux invalides (art. 74, al. 1, let. a-c, LAI)	Siège	Subvention en 2005
ELPOS Suisse	Lucerne	241'843.50

Centre suisse de pédagogie spécialisée	Lucerne	1'040'922.80
	La Chaux-de-Fonds	
Fédération romande la personne d'abord		577'664.00
Stiftung profil, Arbeit & Handicap	Zurich	648'621.40
FST - Fondation suisse pour les téléthèses	Neuchâtel	133'284.10
Fédération suisse de consultations en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées	Oensingen	293'897.40
ART 74, Dachorganisation der Suchthilfe	Jona	1'243'513.05
Konsortium Schweizer Blindenmedieninstitutionen	Zurich	6'679'342.70
Netzwerk für behindertengerechtes Bauen	Zurich	1'329'278.90
Fondation Kosch	Bâle	487'494.10
CRIAD Coordination romande des institutions et organisations oeuvrant dans le domaine des addictions	Morges	5'485'615.70
CORAASP Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique	Lausanne	1'577'525.70
Epi-Suisse Association suisse de l'épilepsie	Zurich	465'701.20
Consortium Sehbehinderten Selbsthilfe Schweiz	Zurich	9'364'385.70
Konsortium SGB-FSS/Sonos	Zurich	1'468'079.80
Réseau romand-ASA	Sion	3'730'786.80
Aide suisse contre le sida (droit)	Zurich	330'307.50
Konsortium Bildungsklub	Zurich	3'004'927.20
Konsortium Sonos/pro audito	Zurich	5'148'059.45
Genossenschaft Selbstbestimmtes Leben (ZSL)	Zurich	89'663.10
Total 1)		140'169'132

1) S'ajoute à ces subventions une contribution de 2,5 millions de francs par an au maximum pour l'embauche de personnes handicapées.

B) Accompagnement à domicile (art. 74, al. 1, let. a, LAI)

Prestations	Description des tâches	Subvention en 2004
Subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides dans le domaine de l'accompagnement à domicile (art. 74, al. 1, let. a, LAI)	<p>But de l'accompagnement à domicile : Les conseils prodigués dans le cadre de l'accompagnement à domicile permettent aux personnes handicapées de vivre dans leur propre appartement ou dans une communauté d'habitation sans encadrement. L'aide ainsi fournie a pour but d'éviter un séjour en milieu résidentiel.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne handicapée ou son tuteur est locataire ou propriétaire du logement. La personne handicapée définit elle-même la manière dont se déroulent ses journées et en assume la responsabilité. - La personne handicapée n'est pas en mesure de solliciter l'aide d'un centre de conseil. 	6'523'526

Bénéficiaires de subvention dans le domaine de l'accompagnement à domicile (art. 74, al. 1, let. a, LAI)	Siège	Subvention en 2004
Verein für Sozialpsychiatrie im Thurgau	Bürglen	49'104
Stiftung Mosaik	Liestal	256'836
Hilfsverein für Psychischkranke des Kantons Luzern	Lucerne	311'635
Verein für die Eingliederung psychisch Behinderter Thun Wohnen und Freizeit	Thoune	41'595
Verein Werkstatt Drahtzug	Zurich	179'607
Thurgauischer Hilfsverein für Gemütskranke	Münsterlingen	95'578
Wisli Geschäftsstelle	Bülach	260'100
Verein Solodaris	Soleure	190'904
Stiftung Landwirtschaft und Behinderte	Brugg	378'857
Fondazione Dragonato	Mendrisio	105'471
SGIPA - Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes	Conches	88'762
Association éméra	Sion	145'044
Suchthilfe Region Basel SRB	Bâle	0
PSAG Psychosoziale Arbeitsgemeinschaft	Bâle	556'686
Stiftung Contact-Bern Prisma	Berne	0
Verein für Sozialpsychiatrie Baselland	Liestal	9'380
Familienplätze Luzern - Drogen Forum Innerschweiz	Lucerne 6	0
Drogen Forum Innerschweiz	Lucerne 6	28'992
IG Familienplätze - Familienplatzierungen	Immensee	0
Gemeinschaft Arche	Zurich	51'159
Pro Infirmis Suisse	Zurich	1'038'000
Verein Interessengemeinschaft für Sozialpsychiatrie Zürich	Zurich	217'722
Verein für Sozialpsychiatrie Zürcher Oberland	Bubikon	391'630
St. Gallischer Hilfsverein für Gemütskranke/Herr Ch. Wick	St-Gall	91'419
Allocataires de subvention dans le domaine de l'accompagnement à domicile (art. 74, al. 1, let. a, LAI)	Siège	Subvention en 2004
Aargauischer Hilfsverein für Psychisch Kranke/Herr R. Keller	Brugg	38'461

Stiftung Phönix Zug	Zoug	127'663
Interessengemeinschaft Sozialpsychiatrie Bern	Berne 14	146'406
Stiftung Behindertenwerk St. Jakob	Zurich	0
Stiftung Phönix Uri	Altdorf	12'582
Appenzellischer Hilfsverein für Psychischkranke Betreutes Wohnen/Hr. M. Higi	Herisau	114'460
Stiftung Phönix Schwyz	Seewen	7'628
Maison de l'Ancre	Genève 2	64'671
Fondation des Lys	Lausanne	46'571
Fondation Cité Radieuse	Echichens	17'135
Appartements protégés de la Fondation Les Eglantines	Vevey	62'597
Fondation de Vernand	Cheseaux	410'824
Stiftung Terra Vecchia - Familienplätze	Berne	0
altra schaffhausen	Schaffhouse	39'388
Schweiz. Rotes Kreuz Kanton Basel-Stadt	Bâle	37'229
Stiftung Forelhaus	Zurich	13'295
ART 74, Dachorganisation der Suchthilfe	Jona	278'097
Fragile Suisse	Zurich	17'809
Töpferhaus Aarau Christliche therapeutische Wohngemeinschaft	Aarau	39'451
Verein förderraum	St-Gall	98'890
Ostschweizer Verein zur Schaffung und Betrieb von Wohnmöglichkeiten für Körperbehinderte ovwb	St-Gall	31'010
Stiftung Balm für Menschen mit einer geistigen Behinderung	Jona	18'790
Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques	Genève	242'097
Verein Treffpunkt Büli/Hr. Bentele	Bülach	44'233
Bündner Hilfsverein für psychisch kranke Menschen	Coire	125'758
Total		6'523'526

C) Subventions aux centres de formation pour la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement du personnel spécialisé dans la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (art. 74, al. 1, let. d, LAI)

Prestations	Description des tâches	Subvention en 2004
Subventions aux centres de formation pour la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement du personnel spécialisé dans la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (art. 74, al. 1, let. d, LAI)	Cours de base et de formation continue Sont reconnus comme cours de formation les cours organisés ponctuellement ou dans le cadre d'une formation plus large visant l'acquisition de connaissances et de compétences spécialisées et indispensables à l'exercice d'une action professionnelle ayant pour but la réadaptation des personnes handicapées. En fait aussi partie la formation continue qui, en complément d'une formation professionnelle déjà achevée, vise à modifier le positionnement professionnel (par ex. formation des enseignants primaires en spécialistes de la pédagogie curative). Cours de perfectionnement Sont reconnus comme cours de perfectionnement les cours organisés pour consolider et approfondir, après achèvement de la formation professionnelle initiale, les connaissances et les compétences professionnelles favorisant la réadaptation des personnes handicapées, par ex. les cours formant les professionnels spécialement pour enseigner dans les classes d'enfants handicapés.	47'191'134

Centres de formation pour la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement du personnel spécialisé dans la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (art. 74, al. 1, let. d, LAI)	Siège	Subvention en 2004
Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg	Fribourg	3'279'639
St. Josef-Stiftung Heilpädagogische Schule und Wohnen für Menschen mit einer geistigen Behinderung	Bremgarten	787'646
Schule für Ergotherapie	Zurich	330'410
Oberwalliser Logopädenverein OLV	Visp	1'920
hpsabb Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit beider Basel	Bâle	1'342'470
Logopädinnen- und Logopädenverband der Region Basel LRB	Blauen	2'649
Agogis Berufliche Bildung im Sozialbereich	Zurich	7'478'356
Fachhochschule Zürich, Hochschule für Soziale Arbeit	Dübendorf	1'590'508
Verein Personal der Sonderschulen Basel-Landschaft (PeSo BL)	Gelterkinden	800
VAF c/o Heilpädagogisches Institut der Universität Freiburg	Fribourg	720
VIL Verein der Innerschweizer Logopädinnen und Logopäden	Altdorf	
HFHS - Höhere Fachschule für anthroposophische Heilpädagogik	Dornach	450'968
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Logopädie/Schweizer Hochschule für Logopädie	Rorschach	864'869
Höhere Fachschule für Sozialpädagogik Luzern HSL	Lucerne 6	1'038'450
Institut für Schulische Heilpädagogik des Kantons Bern	Berne	521'132
BFF Bern Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule	Berne	1'597'475
Fachhochschule Aargau Nordwestschweiz FHA	Brugg	2'133'678
Berufsverband der St. Galler Logopädinnen und Logopäden BSGL	Winterthour	6'932

Arbeitsgemeinschaft für Probleme bei Wahrnehmungsstörungen	Herisau	26'106
Centres de formation pour la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement du personnel spécialisé dans la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (art. 74, al. 1, let. d, LAI)	Siège	Subvention en 2004
Transfer Fortbildung ZWS	St-Gall	16'788
Zürcher Berufsverband der Logopädinnen und Logopäden ZBL	Kilchberg	2'268
Ecole d'ergothérapie	Biel/Bienne	206'334
Fachhochschule Aargau FHA Nordwestschweiz, Pädagogik Weiterbildung	Aarau	17'483
DeutschFreiburger LogopädInnenverein DLF	Fribourg	714
Universität Basel/Institut für Spezielle Pädagogik und Psychologie	Bâle	815'410
FHS Hochschule für Technik, Wirtschaft und Soziale Arbeit St. Gallen	St-Gall	1'130'386
PSYMOBA Verein zur Ausbildung in Psycho-motoriktherapie Basel	Bâle	602'058
Schulpsychologischer Dienst des Kantons St. Gallen	Rorschach	2'400
Berufsverband der Früherzieherinnen und Früherzieher	Lucerne	400
Bildungsdepartement Verwaltungsabteilung, Institut für Schulische HP	Lucerne	543'778
Universität Zürich Ausrüstung und Logistik	Zurich	53'504
Association romande des logopédistes diplômés	Cheseaux	10'400
Groupe romand des professionnels de la surdité (GRPS)	Corminboeuf	872
Société romande d'audiologie, de phoniatrie et de logopédie (SRAPL)	Rosé	1'704
Association La Branche Administration	Mollie-Margot	628'579
Ecole supérieure de travail social de Fribourg	Givisiez	207'450
Ecole d'études sociales et pédagogiques Lausanne	Lausanne 24	611'566
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE)	Carouge	3'698'606
Fondation Perceval Centre de pédagogie curative	St-Prex	117'362
HEVs2 Haute école santé-social valais Secteur travail social (ex-Centre de formation pédagogique et sociale)	Sion 2 Nord	134'909
Institut des études sociales (IES)	Genève 4	255'392
Scuola universitaria professionale della svizzera italiana	Manno	1'449'832
Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	Neuchâtel 1	699'559
Institut pédagogique neuchâtelois	La Chaux-de-Fonds	
ARPIH Association romande pour le perfectionnement du personnel d'institutions pour handicapés	Le Mont-sur-Lausanne	1'290'209
Haute Ecole Pédagogique (ex-IFRES)	Lausanne	1'164'850
Ufficio dell'educazione speciale	Bellinzona	6'000
Associazione logopedisti della svizzera italiana	Arzo	2'240
Scuola superiore medico-tecnica	Trevano-Canobbio	
HES S2 Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande	Delémont	5'661'961
Total		47'191'134